



Ministère du Travail

## Index Egapro

L'outil de calcul et de déclaration de votre index égalité professionnelle Femmes- Hommes

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Période de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

91

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

98/100

83 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

## INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	nc	nc
employés	nc	nc	nc	nc
techniciens et agents de maîtrise	nc	-3.9%	-0.6%	nc
ingénieurs et cadres	nc	nc	13.9%	-0%

votre résultat final est 1.6%  
écart favorable aux hommes

votre note obtenue est 38/40

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	94.7%	91.7%

votre résultat en nombre équivalent de salariés\* est **0.6**  
 écart favorable aux femmes  
 votre note obtenue est **35/35**  
 \*\* mesures de correction prises en compte

votre résultat en pourcentage est de **3.1%**, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de **25/35**  
 cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

\* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

\*\* L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de **35/35**.



**Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité**

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **4**  
 les hommes sont sur-représentés  
 votre note obtenue est **10/10**